

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENTS N^{OS} 1275-296 ET 1276-16**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :

QUE le Règlement n° 1275-296 intitulé :

Règlement omnibus modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin de :

- **Interdire l'extension d'usage industriel dérogatoire protégé par droit acquis en dehors du bâtiment existant;**
- **Modifier les dispositions relatives à l'agrandissement d'une construction dérogatoire protégée par droit acquis**

QUE le Règlement n° 1276-16 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de construction n° 1276 afin de remplacer la disposition relative à la reconstruction d'une construction dérogatoire tel que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le stipule

ont été adoptés par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion à la séance du 19 avril 2021.

QUE ces règlements ont été examinés et approuvés par la résolution numéro CA 21-05-05-20 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2021 et ont été déclarés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité pour ces règlements a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le septième (7^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021) sous le numéro de certificat VD 2021-06.

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces règlements au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail, ainsi que sur le site Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce onzième (11^e) jour du mois de mai deux mille vingt-et-un (2021).

Marie-Hélène Rivest, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca